

## **ATTENTION À VOS PARATONNERRES! La saison de la foudre est arrivée**

**Avec l'arrivée de l'été et la saison des orages, un paratonnerre bien installé et en bonne condition permet de capter et d'écouler à la terre le courant de foudre sans endommager le bâtiment.**

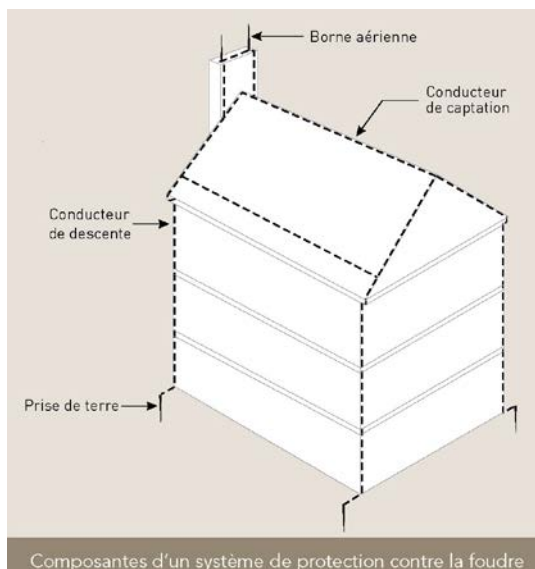
Le modèle que l'on retrouve le plus souvent sur nos églises est le paratonnerre à cage maillée qui est en fait un réseau de câbles conducteurs installés à l'extérieur du bâtiment. Ces câbles sont placés sur la toiture et sont munis de tiges qui captent la foudre et la conduit vers le sol pour éviter des dégâts majeurs au bâtiment.

Malheureusement, les systèmes de paratonnerre se détériorent rapidement durant nos hivers, car ils sont toujours exposés aux intempéries. De plus, les câbles de cuivre qui descendent le long des murs extérieurs sont souvent vandalisés (volés) pour être revendus, ce qui rend le système de paratonnerre inopérant. Il est donc très important d'effectuer des inspections préventives. Il en existe deux types. Le premier est une inspection visuelle et sommaire effectuée au printemps par un membre de votre organisation. Elle vous permettra de vous assurer que toutes les composantes et leurs raccordements sont intacts et qu'ils sont tous bien fixés et en bon état (regardez avec des jumelles). À la suite de cette inspection, si vous détectez une ou des anomalies, il est important d'appeler un entrepreneur certifié pour corriger les problèmes avant l'été.

Ensuite, tous les cinq (5) ans, vous devez faire faire une vérification plus approfondie de chaque composante du paratonnerre par un entrepreneur certifié. Celui-ci réparera alors toutes celles qui sont défectueuses. Il procédera également à des essais de continuité électrique du réseau de captation et des descentes et à la vérification de la valeur de la résistance des prises de terre. Au besoin, il pourra aussi vous installer une gaine de protection pour empêcher les pilleurs de venir couper vos câbles de cuivre le long des murs de votre édifice.

**N'oubliez pas qu'un paratonnerre négligé augmente les risques de dommages au bâtiment par la foudre plutôt que de l'en protéger. Lorsque vous effectuez des réparations majeures à la toiture, il est important de vous assurer que le système fonctionne bien à la suite des travaux.**

Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec Jean St-Aubin, directeur du service de la prévention à [jean.staubin@cmae.ca](mailto:jean.staubin@cmae.ca).



Référence : Info-RBQ (Bulletin d'information de la Régie du bâtiment du Québec)

